



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DU PLESSIS-ROBINSON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2020-115-URBANISME en date du 24 décembre 2020, Monsieur Jacques PERRIN, Maire du Plessis-Robinson, a ouvert une enquête publique concernant l'incorporation d'office sans indemnité des voies privées ouvertes la circulation publique du quartier du Pierrier dans le domaine public routier communal.

L'enquête publique préalable à l'incorporation d'office sans indemnité de voies privées ouvertes à la circulation publique dans le quartier du Pierrier dans le domaine public routier communal se déroulera **du 20 janvier 2021 au 5 février 2021 inclus**, soit une durée de 17 jours consécutifs.

Monsieur André GOUTAL a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- sur rendez-vous, pris préalablement au 01.46.01.44.23, au service de l'Urbanisme - 3 place de la Mairie 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (Centre Administratif Municipal) les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h00, au format papier, et au format numérique,
- sur le site internet <http://voie-pierrier.enquetepublique.net>,
- via un lien internet depuis le site internet de la ville du Plessis-Robinson (www.plessis-robinson.com),

Pendant toute la durée de l'enquête publique du 20 janvier 2021 à 8h30 au 5 février 2021 à 17 h, chacun pourra consigner éventuellement ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;

- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant :

<http://voies-pierrier.enquetepublique.net>;

- par voie électronique à l'adresse suivante : voies-pierrier@enquetepublique.net ;

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie du Plessis-Robinson - Monsieur le commissaire enquêteur – Incorporation Voies du Pierrier - Service de l'Urbanisme - 3 place de la Mairie - 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public **sur rendez-vous** les :

- 26 janvier 2021 de 16h30 à 19h30
- 4 février 2021 de 9h à 12h

Les prises de rendez-vous se feront :

- Soit par téléphone au service urbanisme : 01.46.01.44.23
- Soit le site internet <http://voies-pierrier.enquetepublique.net>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- au Service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson aux jours et heures habituels d'ouverture du service ;
- en Préfecture ;
- sur le site internet <http://voies-pierrier.enquetepublique.net>
- depuis le site internet de la Ville du Plessis-Robinson (www.plessis-robinson.com), à la rubrique urbanisme.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

La présente enquête est organisée en application du Code de l'Urbanisme, du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code des Relations Publiques avec l'Administration.